

- X pseudo revalorisation**
- X professionnalisation de vitrine**
- X double employeur**



Dans le cadre des conclusions du Grenelle, le ministère a lancé un groupe de travail intitulé "Amélioration du service public d'éducation". Depuis la très forte mobilisation des AESH des 8 avril et 3 juin, Blanquer s'est vu obligé d'inclure les personnels AESH dans ses travaux de revalorisation des carrières.

Quelle revalorisation salariale pour les AESH ?

La revalorisation annoncée par le MEN est dérisoire et insuffisante au regard des revendications des personnels AESH. En effet, l'enveloppe de 40 à 60 millions d'euros ne représenterait qu'une augmentation mensuelle de 20 euros en moyenne par mois pour chaque AESH. Cela ne suffira pas pour en finir avec la précarité. Les AESH, massivement mobilisé-e-s cette année, revendiquent le passage à temps plein pour 24h d'accompagnement afin de pouvoir bénéficier d'un salaire complet.

De nouvelles attaques contre les personnels AESH !

Une "professionnalisation" qui nie les compétences

Le ministère étudie l'extension des missions des AESH dans le champ jeunesse et sports, notamment au sein des accueils collectifs de mineur-e-s. Au contraire, les AESH revendiquent une reconnaissance de leurs compétences pédagogiques : l'accompagnement des élèves en situation de handicap en milieu scolaire est un travail à part entière. Multiplier les champs d'intervention revient à nier les compétences spécifiques que sont par exemple l'adaptation des supports disciplinaires en fonction du handicap de l'élève.

**AESH
c'est un métier !
STOP AU MÉPRIS**

Après les PIAL, une nouvelle menace : le double employeur

Le ministère prévoit de développer l'emploi des personnels AESH dans le périscolaire : les AESH seront sollicité-e-s pour travailler en dehors du temps scolaire, pendant la pause déjeuner dans les cantines, ou après la classe, pour les collectivités territoriales. Si aujourd'hui, beaucoup d'AESH travaillent dans les cantines, c'est pour compléter un salaire insuffisant. Le ministre maintient les AESH dans la précarité pour pouvoir davantage les exploiter !

C'est une nouvelle marque de négation du métier d'AESH et une dégradation de leurs conditions de travail. Avec deux employeurs différents : l'éducation nationale et les collectivités territoriales, les AESH seront soumis-e-s à toujours plus de pression et d'injonctions incompatibles.

La scolarisation des élèves en situation de handicap est un enjeu majeur de l'école d'aujourd'hui. La politique de mutualisation des moyens et de surexploitation des personnels AESH est inacceptable. Il y a urgence à créer un vrai statut de la Fonction Publique pour les AESH avec un vrai salaire et une vraie formation.

SUD éducation revendique

- l'abandon des PIAL**
- la reconnaissance du métier d'AESH**

